



**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°01 POUR LE RECRUTEMENT DE 15
EXPERTS ETUDIANTS EVALUATEURS A L'ANAQ 2024-2025**

**Candidatures ouvertes aux étudiants inscrits à temps plein dans les
programmes de Master et de Doctorat**

Date Limite : 15 février 2025 à 17 heures

La création par Décret D 2017/007/PRG/SGG du 12 janvier 2017 de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'enseignement, la formation et la recherche (ANAQ) lui confère la mission d'évaluation de la qualité de l'éducation et de la recherche offertes par les institutions d'enseignement supérieur et de recherche et par les institutions d'enseignement professionnel et technique, publiques et privées, ainsi que l'accréditation des institutions et des programmes.

L'ANAQ est dotée de la personnalité morale et de la personnalité juridique et est placée sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances. L'ANAQ est un établissement public administratif doté de l'autonomie financière, organisationnelle, et indépendant dans ses jugements et ses décisions.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour l'atteinte des objectifs fixés dans son Plan de Développement Stratégique, l'ANAQ doit se doter de ressources humaines et d'experts évaluateurs qualifiés et diversifiés. Elle a ainsi procédé à une série de recrutements pour compléter son registre à 120 experts nationaux et internationaux venant du monde académique ou professionnel. En 2022, l'ANAQ s'est soumise en qualité d'agence pilote à l'évaluation du projet "Harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur en Afrique" (HAQAA2). L'implication des étudiants dans les comités d'experts évaluateurs est l'une des recommandations formulées par les experts de l'Union Africaine à l'issue de cette évaluation. A l'heure actuelle, les processus d'assurance qualité sont inconcevables sans une participation active des

étudiants. D'où cet appel à candidatures pour le recrutement en phase pilote d'experts-étudiants évaluateurs.

2. OBJECTIFS

L'objectif général de la mission des experts-étudiants est d'évaluer la qualité des établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement technique et de formation professionnelle, des centres de recherche ainsi que de leurs programmes. De façon spécifique, il s'agira au sein des équipes d'évaluation, d'analyser les rapports d'autoévaluation, de participer aux visites de terrain et d'élaborer les rapports d'évaluation externe.

3. DUREE D'EXECUTION DE LA MISSION

Une fois sélectionné, l'expert-étudiant sera outillé sur les référentiels, guides d'évaluation et code d'éthique et de déontologie et figurera ainsi dans le registre des experts évaluateurs de l'ANAQ. Il sera coopté dans des comités d'évaluation en fonction de sa spécialité et d'absence de conflits et proximités d'intérêts. La procédure de sélection consistera à :

- la diffusion par voie de presse et réseaux sociaux de l'appel à candidatures ;
- la réception des candidatures ;
- l'examen des candidatures par un jury de sélection ;
- la publication des résultats ;
- l'entretien des candidats avec le Secrétariat Exécutif de l'ANAQ ;
- la déclaration d'intérêt et signature de contrat.

4. POSTES A POURVOIR :

Le présent appel à candidatures a pour objet de pourvoir **quinze (15)** postes d'étudiants experts évaluateurs dans les différents champs disciplinaires scientifiques indiqués ci-dessous :

- ✓ Lettres ; Philosophie ; Langue et Civilisation arabes ; Anglais
- ✓ Mathématique ; Physique ; Chimie.
- ✓ Sciences économiques ; Gestion.

NB : Les candidatures féminines sont encouragées.

5. REMUNERATION

Les experts évaluateurs sont des contractuels de l'ANAQ. Dans le contrat d'emploi, seront précisés : la durée de la mission de l'expert, l'honoraire et le délai de dépôt du rapport d'évaluation externe. Le transport, l'hébergement, les frais de vie et d'assurance sont à la charge de l'ANAQ pendant la durée de la mission.

6. CRITERES ET QUALIFICATIONS DES EXPERTS ETUDIANTS A RECRUTER

Les experts-étudiants seront choisis en fonction de leur spécialisation dans la discipline à évaluer.

- Être officiellement inscrit à plein temps, en 2^{ème} année dans un programme de Doctorat /Master ;
- Être recommandé par le consultant.

7. INFORMATIONS ET DEPOT DES OFFRES

Toute personne intéressée et répondant au profil demandé, est invitée à manifester son intérêt en faisant acte de candidature et en fournissant les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Secrétaire Exécutif de l'ANAQ
- Un CV actualisé
- Une copie de la Décision de mise en formation
- Une copie du Casier judiciaire
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une copie des diplômes du Bac, Licence, Master (pour les doctorants)
- Une attestation de réinscription à plein temps
- Une lettre de recommandation du consultant
- Tout autre document jugé utile pour soutenir la candidature.

Les documents de la manifestation d'intérêt seront envoyés **en format PDF** à l'adresse suivante : contact@anaq-edu.org au plus tard le 15 février 2025 à 17 heures.

Les candidats ayant les dossiers validés seront informés par voie électronique ou téléphonique des dates, lieux et heures des entretiens de sélection.

Pour plus d'informations, Tel : +224-628-95-44-50. Site web : www.anaq-edu.org
Visitez le site Web : <http://www.mesrs.gov.gn>.

Conakry, le 20 janvier 2025

Le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ



Prof Kabiné OULARE
Officier de l'OIPA du CAMES
Officier de l'OPAADH de l'UGANC